



Fuite sur détendeur d'eau : la loi Warsmann s'applique-t-elle?

Par **dixie**, le **29/09/2015** à **11:23**

Bonjour,

J'ai eu une fuite d'eau sur le détendeur situé au niveau de mon compteur d'eau, à l'extérieur de ma maison.

La loi WARSMANN s'applique-t-elle dans ce cas pour obtenir l'écrêtement de ma facture?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **KRISSCAT**, le **30/10/2015** à **09:36**

Bonjour

En principe non, j'ai appelé ce matin mon fournisseur mais il m'a été répondu que si c'était le cas, ils monteraient quand même un dossier. Notre compteur s'emballé même quand on ne se sert pas de l'eau, du dim 25/10 vers 17h à ce matin 30/10 à 8h30 (alors qu'on coupe l'eau la journée et la nuit depuis mardi, on la remet pour les douches ou les machines - 1 fois pour le linge, 1 fois pour la vaisselle-) on enregistre 813 m3 alors que lors du dernier relevé fait par le technicien on en était à 187 m3 en 7 mois (19/mars au 20/oct)... Et on ne voit pas d'eau s'écouler dans le jardin ni dans la maison ...

Dans notre cas, le plombier ne trouve pas le détendeur (peut-être pris dans les gravats sous un escalier), l'installation est vétuste, vermoulue et faite de bric et de broc. Il refait toute l'installation pour créer un nouveau circuit et "chuintier" l'ancienne. Ca va nous coûter une blinde ... Pourquoi je n'ai pas pris une assurance alors qu'on nous la proposait -xxxxxx- (et vraiment pas chère en plus, donnée même) ? Renseignez vous auprès de votre fournisseur d'eau. Bon courage. Christine

Par **KRISSCAT**, le **30/10/2015** à **09:50**

<http://cities.reseaudescommunes.fr/cities/622/documents/qf0yj5ofua92qo6.pdf>

la loi s'applique aux fuites sur canalisations, ie tuyaux et accessoires annexes (raccords,

coudes, vannes et joints). Je me demande pourquoi le détenteur n'en ferait pas partie ? Mais je n'y connais rien